



# CONSEIL COMMUNAL DE NOVILLE

## SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAL DE NOVILLE

Mercredi, 24 avril 2024 - 20h00 au Cotterd

Procès-verbal no. 01/2024

<b>Présidence : M. Yves PELLET</b>			
<b>Municipalité</b>		<b>Excusés</b>	
M. Pierre-Alain KARLEN	Syndic	M. Roland MOOSER	Municipal
Mme Corinne BALLIF GROGNUZ	Municipale		
M. Reynald DÄNZER	Municipal		
M. Pierre-Alain FAVROD	Municipal		

### Ordre du jour :

1	Appel	p. 2
2	Adoption de l'ordre du jour	p. 2
3	Présentation de Chablais Région par M. Norbert ZUFFEREY	p. 2
4	Procès-verbal de la séance du 08 décembre 2023	p. 2
5	Communications du Bureau	p. 3
6	Communications de la Municipalité	p. 3
7	<b>Préavis no. 02-2024</b> du 19 février 2024, relatif au projet de signature d'un droit distinct et permanent de superficie (DDP) de 75 ans sur la parcelle n° 1134 en faveur de la Fondation Equitim	p. 5
	<b>7.1</b> Rapport de la Commission des Finances et de Gestion	p. 6
	<b>7.2.</b> Adoption du Préavis no. 02-2024	p. 6
8	Nomination d'un délégué auprès de l'ASPIHL suite à la démission de Mme Muriel AUBERSON	p. 6
9	Nomination d'un suppléant à la Commission de recours d'impôt (idem)	p. 7
10	Divers	p. 7



Il est 20:00h, M. le Président Yves PELLET souhaite la bienvenue aux membres du Conseil ainsi qu'aux membres de la Municipalité présents.

M. le Président salue la présence de Mme Sophie PICCAND, secrétaire Municipale, et de M. Norbert ZUFFEREY, directeur de Chablais Région qui effectuera une présentation.

M. le Président cède la parole à M. Kim KAUFFMANN, secrétaire, pour l'appel.

### **1. Appel**

- Présents : 25
- Excusés : 8
- Absents : 0

Le quorum est atteint, M. le Président invoque la bénédiction divine sur les travaux de l'Assemblée, puis il déclare la séance ouverte.

M. le Président rappelle que les interventions des membres du Conseil se font debout, que chaque intervenant mentionne son nom et son prénom avant de s'exprimer. Il demande de parler de manière brève, claire et précise.

Mmes Laurence STETTLER et Sandra FAVROD fonctionneront comme scrutatrices.

### **2. Adoption de l'ordre du jour**

Suite à la démission de Mme Muriel AUBERSON, deux nouveaux points sont ajoutés à l'ordre du jour. Le point 8. pour la nomination d'un délégué auprès de l'ASPIHL, et le point 9. pour la nomination d'un suppléant à la Commission de recours d'impôt. Les « Divers » seront traités au point 10.

En l'absence de remarques à la suite de ces changements, M. le Président constate que l'ordre du jour est accepté à l'unanimité conformément à l'ordre du jour nouvellement établi.

### **3. Présentation de Chablais Région par M. Norbert ZUFFEREY**

M. le Syndic Pierre-Alain KARLEN, à l'initiative de la présentation de Chablais Région, présente son directeur, M. Norbert ZUFFEREY. La présentation de M. ZUFFEREY sera envoyée par courriel aux membres du Conseil.

Au terme de l'exposé, M. le Syndic exprime sa reconnaissance à l'intervenant. M. Norbert ZUFFEREY salue à son tour l'assemblée, et prend congé.

M. le Président remercie M. le Syndic pour l'organisation de la présentation et les compléments d'information.

### **4. Procès-verbal de la séance du 8 décembre 2023**

M. le Municipal Pierre-Alain FAVROD demande une correction au point 6. du procès-verbal, dans le paragraphe concernant le « Martelage des arbres » : il s'agit d'invertir les termes « arbres » et « sylves ».

En l'absence d'autres remarques, le procès-verbal ainsi corrigé de la séance du Conseil du 8 décembre 2023 est accepté à l'unanimité.

M. le Président remercie le secrétaire pour la rédaction du document.



## 5. Communications du Bureau

Report de la séance du Conseil du 13 mars 2024 : pour cette première séance de l'année, deux Préavis devaient être soumis au Conseil. Pour permettre aux Commissions en charge de ces dossiers d'effectuer correctement leur travail, il a été décidé de reporter la séance du Conseil. Le Préavis concernant la révision des statuts EPUDEHL est reporté *sine die*. En effet, quelques communes du regroupement demandent des adaptations supplémentaires des statuts.

Démission de Mme Muriel AUBERSON : le 19 avril, le Bureau a reçu la démission de Mme Muriel AUBERSON. Par conséquent, un nouveau délégué ASPIHL doit être nommé. Par ailleurs, Mme AUBERSON ayant siégé dans la Commission de recours d'impôt, Mme Valentina ALIU, suppléante devient dès à présent membre de dite Commission. Un nouveau suppléant sera nommé pour cette Commission.

Élections communales complémentaires : avec cette démission précitée, le Conseil communal est composé dès à présent de 33 membres et d'aucun suppléant. Selon l'article 108 de la LEDP, le Conseil communal de Noville doit siéger avec un Conseil composé d'au minimum de 28 membres.

Un processus pour des élections communales complémentaires a été déclenché par le Bureau en coordination avec la Préfecture du District d'Aigle. Selon M. le Préfet Régis JOLY, il est nécessaire d'entreprendre deux élections distinctes : l'une pour deux membres manquants au Conseil, et l'autre pour 10 suppléants. Les décisions de convocation de la Préfecture devraient être communiquées sous peu. Par souci d'efficacité, ces élections complémentaires des Conseillers et des Suppléants auraient lieu respectivement lors des Votations fédérales du 22 septembre et du 24 novembre 2024.

L'Assemblée est sollicitée afin de motiver des candidats pour ces élections complémentaires. Ils peuvent contacter M. le Président en cas d'intérêt.

Votations fédérales du 3 mars : pour les Votations fédérales du 3 mars, 6 personnes du Conseil ont procédé au dépouillement du scrutin. M. le Président remercie les personnes présentes qui ont fourni un travail de qualité pour donner les résultats à temps.

Séance d'information du District d'Aigle : le 19 mars, M. le Président a participé à Aigle à une séance d'information pour les Présidents et les Secrétaires des Conseils généraux et communaux du District.

L'Echo de la Plaine : M. le Président est invité par cet ensemble musical au Concert annuel le 4 mai prochain à la salle du Battoir. Il invite l'Assemblée à assister à cet événement.

Conseil communal de Villeneuve : M. le Président, le secrétaire du Conseil et la secrétaire Municipale, assisteront à la séance du Conseil communal de Villeneuve le 16 mai prochain. Il s'agit d'une occasion pour observer le déroulement d'un Conseil communal d'une commune voisine.

Réception des jeunes citoyens : la Municipalité a invité M. le Président à la réception des jeunes citoyens de la Commune le 17 mai prochain. Il se réjouit de cette rencontre, et de l'opportunité de les sensibiliser au rôle de futurs membres du Conseil communal.

Journée des Communes vaudoises : en sa qualité de Président du Conseil, M. le Président est invité à participer le 8 juin à Aigle à la Journée des Communes vaudoises.

## 6. Communications de la Municipalité

M. le Président transmet la parole à M. le Syndic Pierre-Alain KARLEN, qui cède la parole aux membres de la Municipalité :

- **Mme la Municipale Corinne BALLIF GROGNOZ :**

Les petits marchés gourmands : les petits marchés gourmands 2024 auront lieu à quatre reprises les premiers samedis des mois de juin, juillet, août et septembre. Un flyer sera distribué



prochainement dans les boîtes aux lettres de la Commune. Le musicien Mark Kelly animera les petits marchés de son répertoire.

- **M. le Municipal Pierre-Alain FAVROD :**

Travaux de réhabilitation du collecteur du Bey : les travaux effectués par l'entreprise KFS sont terminés. L'ouvrage a été réceptionné ce jour avec KFS et l'ingénieur M. Frédéric GUEX. Tout s'est parfaitement bien déroulé. Les travaux ont été effectués en trois étapes : la première, sur 270 mètres depuis la parcelle de M. Maurice STETTLER jusqu'au chemin du Battoir. La deuxième étape, en direction du Châtelet, également depuis la parcelle de M. STETTLER, sur 100 mètres. La troisième étape, depuis le chemin du Battoir en direction de la sortie du Bey près de la déchetterie, sur 120 mètres. L'entreprise KFS a relevé l'excellent accueil auprès du voisinage et de la bonne entente avec les personnes concernées par le chantier. L'exemple des travaux à Noville sera présenté à Morges où des travaux similaires doivent avoir lieu.

Forêts : le Groupement forestier des Agittes a terminé la coupe des peupliers aux Iles, avec la première fois au moyen d'un câble grue pour ménager le sol. Tout s'est bien déroulé.

- **M. le Municipal Reynald DÄNZER :**

Audit de la gestion des déchets : pour rappel, la Commune de Noville avait été choisie par la Cour des comptes pour figurer parmi six communes vaudoises en vue d'un audit sur la gestion des déchets. Un rapport intermédiaire a été présenté par trois représentantes le 28 février dernier. Le rapport final devrait être disponible pour la fin de l'année. Le constat principal des auditrices réside dans le fait que, sur les cinq dernières années, la Commune ne couvre que le 77% des frais liés à la gestion des déchets, coûts qui doivent s'autofinancer. Afin de combler cette lacune de 23%, il est recommandé d'augmenter la taxe « ordures ménagères » de CHF 70.00 à CHF 120.00. La Commune devra effectivement envisager une hausse à CHF 80.00 ou CHF 90.00 d'ici deux ans pour atteindre au moins le 95% de taux de couverture. Certaines recommandations aberrantes ont été suggérées, notamment la facturation entre services communaux grevant le compte impôts. Toutefois, aux dires des auditrices, la Commune de Noville figurerait parmi les « bons élèves » de cet audit.

Port du Grand Canal : des travaux ont été entrepris pour consolider les talus des deux rives qui se sont affaiblis durant les dernières années.

Port du Vieux-Rhône : un nouveau slip de mise à l'eau sera opérationnel dans quelques jours.

- **M. le Municipal Roland MOOSER (remplacé par M. le Syndic) :**

Pont sur le Grand Canal : les travaux ont débuté le 11 mars 2024. Les autorités ont demandé des garanties de sécurité, afin d'éviter des dégâts dus aux crues dévastatrices pouvant survenir dans le Grand Canal ! Les travaux dureront jusqu'à la mi-juin, et le pont sera bien renforcé.

Pont de la Californie : les travaux sont en cours et devraient se terminer fin mai. L'entreprise ATRA en charge des travaux a signalé que le Pont ne tenait plus que par miracle.

Etude de réalisation d'un abri PC : la Commune dispose d'un montant de CHF 460'000.00 provenant des taxes de remplacement pour abris PC non-construits. En l'absence d'un projet concret pour affecter ce montant à un projet communal d'abri PC, le Canton récupérera l'intégralité de ce montant. Pour éviter cela, une étude d'implantation d'un ouvrage a été entreprise sur la parcelle 69 à côté du Collège. Les sondages géotechniques sont favorables, et il serait possible de construire un abri en double-utilisation de 450 places en sous-sol; en l'absence de configuration en abri PC, l'ouvrage pourrait être utilisé comme parking. La Municipalité va poursuivre la réflexion, avec l'éventuelle construction, sur l'abri PC, d'un bâtiment de deux étages avec des logements à loyer abordable ou des appartements protégés.

La Fugue Chablaisienne : le 2 juin 2024 sera organisée la 13<sup>ème</sup> édition de la Fugue Chablaisienne qui passera notamment par Noville. Sur un parcours sécurisé de 35 km, les amateurs de mobilité douce traverseront le Chablais en passant par de nombreuses aires



d'animation. La Commune de Noville proposera une aire de ravitaillement et d'animation au terrain de jeux.

- **M. le Syndic Pierre-Alain KARLEN :**

Personnel communal : les rapports de travail entre la Commune et Mme Maria Teresa CIMINO, préposée au contrôle des habitants, se sont terminés le 17 avril. Plusieurs candidatures sont à l'étude en vue de son remplacement. En attendant, l'intérim est assuré par Mme Laure RANZATO jusqu'à fin mai.

Départ à la retraite de l'inspecteur des forêts : l'inspecteur des forêts du 3<sup>ème</sup> arrondissement, M. Jean-Louis GAY a pris sa retraite le 29 février au terme d'une carrière de 28 ans. Il a été un acteur important dans l'accompagnement de la mise en place du groupement forestier des Agittes. Il est remplacé par Mme Aline SCIACCA, collaboratrice de M. GAY depuis de nombreuses années.

Terre-plein des Saviez : La DGE et l'OFEV lancent de grands projets pour remodeler le lieu et restaurer la lagune, avec pour conséquence le départ forcé de la SAGRAVE pour 2026, ainsi que le départ des infrastructures de l'association La Barque des Enfants. Plusieurs tentatives de négociation avec les autorités ont échoué. En contrepartie, la Fondation des Grangettes, inféodée à Pro Natura, pourra construire un chalet d'accueil. Un dossier de mise à l'enquête publique concernant la remise en état partiel du DP 10 est déposé du 26 avril au 30 mai par la DGE. L'association de la Barque des Enfants va faire opposition par l'intermédiaire d'un avocat. Et d'autres oppositions vont suivre.

Gens du voyage : ils sont de retour à Noville derrière le restaurant Holy Cow. La Gendarmerie, en coopération avec la Préfecture, a reçu un ordre d'évacuation avec un délai au 29 avril 12:00h. pour libérer les lieux. Affaire à suivre.

Statuts d'EPUDEHL : une séance tardive d'EPUDEHL a eu lieu pour la révision des statuts. En réalité, il s'agit d'une refonte complète des statuts avec un impact plus important et plus complexe pour rédiger un compte-rendu. Par conséquent, cette révision des statuts d'EPUDEHL est reportée jusqu'à nouvel avis.

M. le Président remercie les membres de la Municipalité pour leurs communications.

## **7. Préavis no. 02-2024 du 19 février 2024, relatif au projet de signature d'un droit distinct et permanent de superficie (DDP) de 75 ans sur la parcelle n° 1134 en faveur de la Fondation Equitim**

M. le Président cède la parole à M. le Syndic pour ses commentaires.

### **M. le Syndic Pierre-Alain KARLEN :**

Il s'agit d'un Préavis très détaillé et technique qui fait suite à de longues discussions initiées par Romande Energie. Plusieurs offres d'achat avaient été soumises pour cette parcelle en zone mixte avec l'apparition d'une bulle spéculative. Toutefois, la vente d'une telle parcelle rime également avec une perte de contrôle. De ce fait, l'alternative logique était de partir sur le *droit distinct permanent de superficie* (DDP). La Municipalité a pris des renseignements au sujet de projets DDP similaires à Aigle, Blonay, Chexbres. À l'heure où les terrains se raréfient et les rendements des capitaux diminuent, le droit de superficie présente une alternative à la pleine propriété. Ce mode de mise à disposition provisoire du sol a connu un intérêt toujours plus important, et constitue une forme juridique intéressante pour les collectivités publiques. L'avantage de ce modèle est qu'au terme du droit de superficie, l'objet revient à nouveau à la Commune.

Dans ce projet, il a été prévu que la Commune garde un droit de regard sur les soumissions du choix des entreprises (local ou régional), et la grille des critères de sélection pour l'attribution des



appartements. De plus, une surface d'activité est prévue dans le projet (cabinet de groupe ou parascolaire).

Le type de construction sera lié à une mise à l'enquête. La Commune n'aura aucune influence sur cela. La Municipalité a été séduite par ce projet, avec des garanties de qualité d'exécution et de planification. M. le Syndic recommande vivement l'acceptation de ce Préavis.

M. le Président remercie M. le Syndic pour ses explications et ouvre la discussion.

Il n'y a pas de questions. La discussion est close.

### **7.1. Rapport de la Commission des Finances et de Gestion**

M. le Président cède la parole à M. Christophe CARREL, Président de la COFIGE, pour la lecture de son rapport que les membres du Conseil ont reçu par courriel.

La COFIGE suggère d'accepter les conclusions du **Préavis no. 02-2024, du 19 février 2024, relatif au projet de signature d'un droit distinct et permanent de superficie (DDP) de 75 ans sur la parcelle no. 1134 en faveur de la Fondation Equitim**, comme suit :

- **d'autoriser** la Municipalité à signer une promesse de droit distinct et permanent de superficie de 75 ans en faveur de la Fondation Equitim, relatif à la parcelle no. 1134, sise à Noville, pour y construire des logements abordables avec stationnements.

M. le Président remercie M. Christophe CARREL pour son intervention et ouvre la discussion.

Il n'y a pas de questions. La discussion est close.

### **7.2. Adoption du Préavis no. 02-2024**

M. le Président passe à l'adoption du Préavis no. 02-2024.

Le Conseil communal de Noville :

- ayant pris connaissance du **Préavis no. 02-2024, du 19 février 2024, relatif au projet de signature d'un droit distinct et permanent de superficie (DDP) de 75 ans sur la parcelle no. 1134 en faveur de la Fondation Equitim** ;
- ayant entendu le rapport de la Commission des Finances et de Gestion ;
- considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour,

décide :

- **d'autoriser** la Municipalité à signer une promesse de droit distinct et permanent de superficie de 75 ans en faveur de la Fondation Equitim, relatif à la parcelle no. 1134, sise à Noville, pour y construire des logements abordables avec stationnements.

M. le Président passe au vote. Le Préavis no. 02-2024 est accepté à l'unanimité.

### **8. Nomination d'un délégué auprès de l'ASPIHL**

À la suite de la démission de Mme Muriel AUBERSON, un nouveau délégué auprès de l'ASPIHL doit être nommé.

Mme Aurélie ZIÖRJEN se porte candidate à la délégation. Elle est élue par acclamation.



## 9. Nomination d'un suppléant de la Commission de recours d'impôt

À la suite de la démission de Mme Muriel AUBERSON, Mme Valentina ALIU suppléante à la Commission de recours d'impôt, devient membre. Un nouveau membre suppléant de la Commission doit être nommé.

Mme Joëlle DÄNZER se porte candidate à la suppléance. Elle est élue par acclamation.

## 10. Divers

M. le Président sollicite l'Assemblée pour d'éventuels divers.

Question de Mme Laurence STETTLER : elle a constaté que des pontons au Port du Vieux-Rhône sont sales. Est-ce que cela sera nettoyé ?

Réponse de M. le Municipal Reynald DÄNZER : oui, il est prévu que cela soit nettoyé.

Question de M. Gérard PERNET : il demande si les mauvaises herbes qui poussent entre les pavés au centre du village près de la fontaine peuvent être arrachées, car cela fait mauvaise façon.

Réponse de M. le Syndic : il va transmettre la demande à M. le Municipal Roland MOOSER qui en discutera en séance avec la Voirie.

Question de Mme Sandra FAVROD : concernant le projet d'abri PC à côté du Collège, pourquoi ne pas construire un bâtiment communal de plein pied et accessible à tous ?

Réponse de M. le Syndic : oui, pourquoi pas. Il faut voir si cela est possible et si cela entre dans la thématique. On a aussi évoqué l'idée d'une UAPE. Cela sera discuté le moment venu.

Il n'y a pas d'autres interventions. La discussion est close.

M. le Président signale que les dates des 3 prochaines séances de 2024 figurent sur l'ordre du jour.

La séance est close à 21:56h.

Yves PELLET  
Président



Kim KAUFFMANN  
Secrétaire

## AGENDA DES SÉANCES 2024

Mercredi, 19 juin 2024

Mercredi, 09 octobre 2024

Vendredi, 06 décembre 2024